A.A.2L.
Société à responsabilité limitée
au capital de 90 000 euros
Siège social : ZA du Mortier Est
85610 CUGAND
533 308 607 RCS LA ROCHE SUR YON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 310 387,06 euros de la manière suivante :

A titre de dividende global à l'Associé Unique ..... 30 000,00 euros
Soit 3,33 euros par part

Le solde **au compte « autres réserves »** ..... 280 387,06 euros
qui s'élève ainsi à 1 799 479,00 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 1er juillet 2026.

L'Associé Unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associé Unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :
- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDES DISTRIBUES	QUOTE-PART DES DIVIDENDES AYANT OUVERT DROIT A L'ABATTEMENT PREVU AUX ARTICLES 158.3 2° A 4° DU CGI	QUOTE-PART DES DIVIDENDES N'AYANT PAS OUVERT DROIT A L'ABATTEMENT PREVU AUX ARTICLES 158.3 2° A 4° DU CGI
Clos le 31 décembre 2024	22 500 €	22 500 €	NEANT
Clos le 31 décembre 2023	22 500 €	22 500 €	NEANT
Clos le 31 décembre 2022	22 500 €	22 500 €	NEANT

Certifié conforme
La Gérance
Yoann CHAMPAIN

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

1 BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033 A-SD

2026

Désignation de l'entreprise : SARL A.A.2L. — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : ZA du Mortier Est 85610 CUGAND

SIREN : 533 308 607

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2025 Net 3	Exercice N-1 clos le 31/12/2024 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028 438	030 438		
	Immobilisations financières * (1)		040 296 005	042	296 005	296 005
	Total I (5)		044 296 443	048 438	296 005	296 005
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, appro., en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070		
		Autres * (3)	072 274 456	074	274 456	124 353
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084 1 375 666	086	1 375 666	1 248 226
	Charges constatées d'avance *		092 965	094	965	
	Total II		096 1 651 087	098	1 651 087	1 372 579
	Total général (I + II)		110 1 947 530	112 438	1 947 092	1 668 584

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	90 000	90 000
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	9 000	9 000
	Réserves réglementées *	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	1 519 092	1 397 511
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	310 387	144 081
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	1 928 479	1 640 592
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3 661	1 646
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 : 169 1 200)	172	8 576	6 927
	Comptes courants d'associés	173	6 376	19 420
	Autres dettes	175		
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	18 613	27 992
	Total général (I + II + III)	180	1 947 092	1 668 584

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	273 846		Prix de vente hors TVA. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

yoann Champain

Certifié par youtrust

COPIE CERTIFIEE CONFORME

(2) **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** — **DGFiP N°2033-B-SD** 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SARL A.A.2L. — Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE

				Exercice N clos le 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires 209	210		
	Production vendue : Biens	dont export et livraisons intracommunautaires 215	214		
	Production vendue : Services *	dont export et livraisons intracommunautaires 217	218	72 000	70 500
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230	9 235	1
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	81 235	70 501
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240		
	Autres charges externes * dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier :		242	4 909	8 874
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 : 497)		244	615	591
	Rémunérations du personnel *		250	49 902	58 557
	Cotisations sociales (dont cotisation personnelle de l'exploitant 380 : 33 737)		252	33 737	30 535
	Dotations aux amortissements * (dont amort. du fonds de commerce par application de l'art. 39, 1-2°, al.3 255 :)		254		
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259	262		26
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)		264	89 163	98 583
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	-7 929	-28 082
Produits et charges diverses	**Produits financiers** (III)		280	324 636	174 897
	Produits exceptionnels (IV)		290		
	Charges financières (V)		294	533	1 153
	Charges exceptionnelles (VI) : Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300		
	Charges exceptionnelles (VI) : Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	5 788	1 581
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	310 387	144 081

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 : 312 : 310 387 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles *					322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	5 788	
	Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	14 586	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée			(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies	249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport					999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		ZFU – TE (44 octies et octies A)	987		342	
	ZRD (44. terdecies)	127		JEI (44. sexies A)	989			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		ZRR (44. quindecies)	138			
				France Ruralités Revitalisation (FRR) – art.44 quindecies A	181			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre mer	344			
	BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de dév. prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers : Créance due au report en arrière du déficit				346		35	292 177
	Dont divers : Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
	Dont divers : Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643			
	Dont divers : Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645			
	Dont divers : Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647			
	Dont divers : Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648			
	Dont divers : Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641			
	Dont divers : Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990			
	Dont divers : Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col.1 Déficit col.2		352	38 584	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
	Déficits antérieurs reportables : *..... dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2						370	38 584	372

yoann Champain

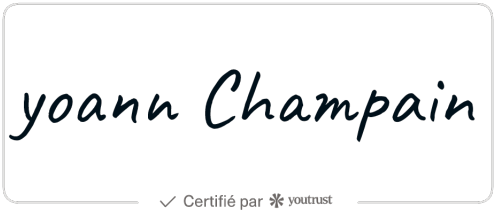
Certifié par youtrust

COPIE CERTIFIEE CONFORME

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I - FAITS CARACTÉRISTIQUES

Aucun fait caractéristique n'est à signaler sur l'exercice.



II - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation. Ils ont été établis conformément aux règles comptables suivant les prescriptions du règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général mis à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes, notamment le règlement ANC N°2022-06 du 4 novembre 2022.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les modalités d'exploitation entre la date de clôture et la fin de nos travaux permettent de présumer de la continuité d'exploitation.

2.2 - Méthode d'évaluation

2.2.1 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations qui sont en général :
- matériel de bureau et informatique : linéaire sur 3 ans.

2.2.2 - Immobilisations financières

Les titres de participation, les créances rattachées aux participations et les autres titres immobilisés sont comptabilisés à leur coût historique. Si la valeur d'usage ou la valeur du marché est inférieure au coût historique, une dépréciation est constatée.

2.2.3 - Créances

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale.

III - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 - Notes sur le bilan actif

3.1.1 - État de l'actif immobilisé

Les variations de l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

Libellés	Début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	438,04			438,04
Immobilisations financières	296 005,00			296 005,00
TOTAL	**296 443,04**			**296 443,04**

3.1.2 - État des amortissements

Les variations des amortissements se présentent de la façon suivante :

Libellés	Valeur brute début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur brute fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	438,04			438,04
TOTAL	**438,04**			**438,04**

3.1.3 - État des créances sur actif circulant et immobilisé à la clôture de l'exercice

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 375 421,12 € et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	100 000,00		100 000,00
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres	610,18	610,18	
Groupe	273 845,94	273 845,94	
Charges constatées d'avance	965,00	965,00	
TOTAL	**375 421,12**	**275 421,12**	**100 000,00**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

3.1.4 - Comptes de régularisation

3.1.4.1 - Produits à recevoir

Ils sont répartis dans les postes suivants :

INTERETS A RECEVOIR SUR C/C	**11 950,29**
INTERETS A RECEVOIR SUR CAT	**13 727,35**
TOTAL	**25 677,64**

3.1.4.2 - Charges constatées d'avance (compte 486)

Les charges constatées d'avance comptabilisées en fin d'exercice s'élèvent à 965,00 €.
Elles correspondent, par nature, à des éléments qui concernent des charges ou des services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement.

3.2 - Notes sur le bilan passif

3.2.1 - Capitaux propres

3.2.1.1 - Capital social

Le capital social est composé de 9 000 parts sociales, d'une valeur de 10,00 €.

Élément	Nombre	Valeur nominale
1. parts sociales composant le capital social du début de l'exercice	9 000,00	10,00
2. parts sociales émises pendant l'exercice		
3. parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4. parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	9 000,00	10,00

3.2.1.2 - Variation des capitaux propres

Montant des capitaux propres au 31/12/2024 avant résultat		1 496 510,94
Résultat de l'exercice précédent (2024)	144 081,00	
- distribution dividendes	22 500,00	
Montant à affecter aux capitaux propres	**121 581,00**	
- autres réserves		121 581,00
Montant des capitaux propres au 31/12/2025 avant résultat		**1 618 091,94**
- résultat de l'exercice		310 387,06
Montant des capitaux propres au 31/12/2025 après résultat		**1 928 479,00**

3.2.2 - État des échéances des dettes

Le total des dettes, à la clôture de l'exercice, s'élève à 18 612,95 €. Elles ont toutes une échéance inférieure à un an.

3.2.3 - Charges à payer

FR ACH.FACT.NON PARVENUES	**523,38**
ORG. SOC. CHARGES A PAYER	**2 477,00**
INT A PAYER SUR C/C	**532,57**
TOTAL	**3 532,95**

3.3 - Autres informations selon les tableaux ci-joints

- Tableau des filiales et participations